

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Paris, le 18 janvier 2020 N°1956

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances, dévoile une première liste de 12 sites industriels « clés en main » pour faciliter et accélérer les implantations industrielles

Avec le Pacte productif que le président de la République a demandé au Gouvernement d'élaborer en avril 2019, le Gouvernement accompagne la transformation et le développement de l'appareil productif français. Dans le cadre du groupe de travail piloté par Agnès Pannier-Runacher sur l'industrie, l'accélération des procédures obligatoires préalables à une implantation industrielle est rapidement apparue comme une priorité, afin de faciliter l'accueil de nouvelles implantations d'activité, et une mission a été confiée en ce sens au député Guillaume Kasbarian. Sur la base de ses recommandations remises le 23 septembre 2019 au Premier ministre, 5 chantiers ont été mis en œuvre dès octobre 2019, dont l'un porte sur l'anticipation des procédures en mettant à disposition des entreprises des « sites industriels clés en main ».

Un site industriel clés en main est un site pouvant recevoir des activités industrielles et pour lequel les procédures administratives relatives à l'urbanisme, l'archéologie préventive et l'environnement ont été anticipées afin d'offrir à l'investisseur une disponibilité immédiate ou à très court terme.

Certaines procédures – comme les études environnementales dites « 4 saisons » ou celles relatives à l'archéologie préventive – nécessitent en effet pour être menées à bien des délais incompressibles. Plus les démarches et les contraintes procédurales ont été anticipées par un aménageur, plus l'investisseur industriel potentiel pourra commencer à produire rapidement sur le site.

Etre en mesure de proposer de telles solutions « clés en main » est aujourd'hui efficace pour attirer les nouvelles implantations. Le facteur temps est de plus en plus prégnant dans les demandes et attentes des industriels, et la capacité à mettre en service rapidement une nouvelle unité de production s'avère cruciale pour réussir à capter des parts de marchés sur les nouveaux produits ou les technologies émergentes.

Un appel à candidatures a été lancé par l'Etat en novembre dernier. Les propositions remontées par les collectivités ont ensuite été qualifiées par les services de l'Etat et 12 premiers sites industriels clés en main peuvent être annoncés. Ces sites ont en commun une surface disponible importante permettant d'envisager l'accueil de projets industriels de grande ampleur.

Il s'agit des sites suivants :

- AXIOPARC (Grand Est).
- Parc d'activités La Boitardière (Centre-Val de Loire),
- Pôle d'Innovation des Couronnes (Normandie),
- Europôle Sarreguemines Hambach (Grand Est),
- Grand Port Maritime de Marseille PIICTO (Provence-Alpes-Côte d'Azur),
- Grand Port Maritime de Dunkerque Zone Grande Industrie (Hauts-de-France),
- Pôle d'activités Haute-Picardie (Hauts-de-France),
- Induslacq & Chem'pôle 64 Chemical Parks (Nouvelle-Aquitaine),
- Le Carnet (Pays de la Loire),
- MOSL Parc Illange-Bertrange (Grand Est),
- Parc Industriel de la Plaine de l'Ain (Auvergne-Rhône-Alpes),
- Pôle d'excellence industrielle Rennes La Janais (Bretagne).

Ces 12 sites clés en main seront présentés aux dirigeants de groupes internationaux participant au 3ème Sommet « Choose France! » organisé le 20 janvier à Versailles, comme autant d'exemples de notre capacité à proposer des solutions rapides et efficaces pour accueillir sur notre territoire des nouvelles implantations de grande ampleur, dans des conditions compatibles avec le caractère industriel de l'activité.

Au-delà de cette première sélection, la démarche se poursuivra dans la durée. La liste des sites clés en main sera complétée dans le courant de l'année 2020.

La démarche s'inscrit par ailleurs dans l'esprit du programme « **Territoires d'industrie** » consistant à attirer les entreprises au sein de territoires labellisés « Territoire d'industrie » en raison de leur écosystème particulièrement adapté pour les activités industrielles : talents, partenariats possibles avec d'autres entreprises industrielles et des centres de recherche et d'excellence, etc. Dix des douze premiers sites industriels clés en main sont situés dans des territoires d'industrie.

Pour **Agnès Pannier-Runacher**: « Notre attractivité économique s'est sensiblement améliorée et la France est aujourd'hui la première destination pour les investissements industriels étrangers en Europe. Il nous faut conforter et amplifier ce mouvement. Le développement des sites industriels clés en main constituera un vrai atout pour accueillir dans des délais rapides et maîtrisés de nouvelles implantations industrielles, tout en permettant d'optimiser des sites industriels existants ou de valoriser des friches industrielles ».

Contacts presse:

Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher : 01 53 18 44 38 presse.semef@cabinets.finances.gouv.fr